

## ALTUR INVESTISSEMENT ENTRE AU CAPITAL DE LA SUCCESS STORY BABYZEN, CONCEPTEUR DE POUSSETTES HAUT DE GAMME AUX CÔTÉS DE CAPITAL CROISSANCE ET BPIFRANCE INVESTISSEMENT

- Plus de 50 M€ de chiffre d'affaires en 2018 ;
- Leader français de la poussette haut de gamme, notamment à travers la marque YOYO ;
- Fort développement à l'international via un maillage commercial pertinent.

Paris, le 13 mars 2019 – ALTUR INVESTISSEMENT (Euronext - FR0010395681 - ALTUR) annonce aujourd'hui son investissement dans la société française BABYZEN, concepteur et distributeur de poussettes innovantes.

### Une PME familiale en forte croissance

Le Groupe BABYZEN est spécialisé dans la conception, la fabrication et la distribution de poussettes haut de gamme. Avec ses poussettes ZEN et YOYO, devenues en quelques années des produits iconiques à travers le monde, BABYZEN a progressivement transformé le marché.

YOYO, bien plus qu'un objet utile, est pour les jeunes parents, un nouveau mode de vie basé sur la mobilité. Ultra-compacte, très légère et acceptée en cabine d'avion, la poussette YOYO est un concentré d'innovation.

BABYZEN a été créé en 2009 par Jean-Michel et Julien Chauderge. Aujourd'hui BABYZEN distribue ses produits dans plus de 85 pays et 2 800 points de vente. La marque a par ailleurs lancé en 2017 sa première boutique en propre à Paris, le BABYZEN Store Paris, qui rencontre un franc succès.

Julien Chauderge, Président co-fondateur de BABYZEN, se réjouit : « *Nous sommes ravis d'accueillir ALTUR INVESTISSEMENT au tour de table, dans la continuité des liens historiques que nous avons avec Turenne Capital. Nous connaissons l'équipe d'investissement depuis plus de 7 ans, ses valeurs et ses méthodes d'accompagnement sont pleinement en phase avec notre vision entrepreneuriale.* »

### 1<sup>er</sup> investissement de l'année 2019, en ligne avec les ambitions d'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT cible les PME familiales et patrimoniales en croissance dans des secteurs ciblés tels que la santé, l'hôtellerie, les services générationnels, la transition énergétique et la distribution spécialisée. Avec cette nouvelle prise de participation minoritaire, ALTUR INVESTISSEMENT concrétise ses ambitions d'investissement en renforçant ses actifs dans les services générationnels.

Le montant de l'opération, réalisée aux côtés de Capital Croissance et Bpifrance Investissement, reste confidentiel.

ALTUR INVESTISSEMENT souhaite, comme pour l'ensemble de son portefeuille, permettre à BABYZEN d'accélérer sa croissance nationale et internationale.

François Lombard, gérant d'ALTUR INVESTISSEMENT déclare : « *BABYZEN est une société que nous suivons depuis 7 ans. En 2012, nous avons fait confiance au projet avec une équipe dirigeante de grande qualité menée par Julien et Claire Chauderge. Ces dernières années la société a connu une belle croissance et nous sommes heureux de participer à cette opération. Avec ce premier investissement en 2019, nous sommes très heureux de nous inscrire dans une nouvelle étape de croissance de cette PME à fort potentiel. Nous l'accompagnerons dans son plan de développement national et international ambitieux.* »

## À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME familiales et patrimoniales et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO).

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR – Euronext : Compartiment C

### Parties & Conseils de l'opération :

#### Parties

- Equipe de management : *Julien Chaudeurge, Claire Chaudeurge, Xavier de Bure*
- Altur Investissement : *François Lombard, Bertrand Cavalié*
- Capital Croissance : *Eric Neuplanche, Julie Masson, Maxime Peronnin*
- Bpifrance Investissement : *Arnaud Hilaire, François Picarle, Thierry Decker, Daniel Garbarsky*

#### Conseils

- Juridique (BABYZEN) : Chammas & Marcheteau : *Nicolas Lecocq, Jérôme Chapron, Natacha Vasak*
- Vendor Due Diligence : Advance Capital : *Olivier Mortier, Lucas Reynier, Charles Dragon*
- Due Diligence juridique, fiscale, sociale : LL Berg : *Virginie Gaubert-Ravoire*
- Evaluation financière : Exelmans : *Eric Guedj, Richard Dahan*

#### Financement bancaire

- Conseil financement (BABYZEN) : Edmond de Rothschild CF : *Nicolas Durieux, Grégory Fradelizi, Guillaume Jaureguiberry, Julie Lo*
- Conseil Juridique (banques) : Herbert Smith Freehills : *Laure Bonin*
- Pool bancaire :
  - Crédit Agricole Alpes Provence : *Christophe Lejeune, Violaine Mahier, Lucie Dalloz*
  - Crédit du Nord : *Florence Guilas, Magali Martin, Anne Vialard*
  - LCL : *Bertrand Carrassus, Dominique Rousselet*

### Prochain rendez-vous :

**21 mars 2019** : Résultats annuels au 31 décembre 2018

## Composition du portefeuille

A ce jour, les actifs financiers d'ALTUR INVESTISSEMENT sont répartis au sein de 18 sociétés et 2 FPCI dans des secteurs stratégiques :

### Santé :

- *Acropole*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix*, leader français des prothèses orthopédiques et des implants dentaires ;
- *BIOBank* : leader français dans le secteur des allogreffes ;
- *FPCI Capital Santé I*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

### Services générationnels :

- *Complétude*, n°2 du soutien scolaire en France ;
- *Kinougarde*, spécialiste de la garde d'enfants à domicile ;
- *Solem*, spécialiste de la production de programmeurs pour l'irrigation et de boîtiers pour la téléassistance ;
- *BABYZEN*, spécialiste de la conception, la fabrication et la distribution de poussettes haut de gamme.

### Transition énergétique :

- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ainsi que d'hydrocarbures gazeux et liquides via Satam ;
- *Pellenc Selective Technologies*, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets.

### Distribution spécialisée :

- *La Foir'Fouille*, leader français de la distribution de produits à prix discount ;
- *Demarne*, spécialiste de l'importation et du commerce de gros des produits de la mer ;
- *Log'S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail.

### Hôtellerie :

- *Mercure Metz Centre*, établissement 4 étoiles sous contrat de management avec le Groupe Accor ;
- *Mercure Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres ;
- *FPCI Turenne Hôtellerie II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de l'hôtellerie.

### Autres :

- *Cepane/Cevino Glass*, spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage ;
- *Beranger*, distributeur de prêt-à-porter ;
- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet.

## Contacts

**Altur Investissement**  
François Lombard ou  
Bertrand Cavalié  
Tél. : 01 53 43 03 03

**ACTUS finance & communication**  
Manon Clairet  
Relations Presse  
Tél. : 01 53 67 36 73  
[mclair@actus.fr](mailto:mclair@actus.fr)

**ACTUS finance & communication**  
Caroline Lesage  
Relations Investisseurs  
Tél. : 01 53 67 36 79  
[clesage@actus.fr](mailto:clesage@actus.fr)

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion ) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.